

Soutien à un salarié pour sanction disciplinaire disproportionnée et dénonciation des conditions de travail qui se dégradent à l'agence de Guyane face à une Direction qui demeure sourde et inflexible

Le syndicat Sud Chronopost dénonce :

- ❖ La trop grande lourdeur à répétition des sanctions disciplinaires à Chronopost. Quelle que soit la période d'activité, quel que le contexte dans lequel un salarié exerce, ce dernier n'a pas droit à l'erreur. Pour preuve, un salarié de l'agence de Guyane affecté simultanément à la distribution et à la collecte pendant la « peak période » de fin 2017, a malheureusement oublié un colis chez un client. La sanction fut sans appel : très lourde sanction de 5 jours de mise à pied disciplinaire au prétexte que cet oubli ternissait l'image de Chronopost.
- ❖ Les conditions de travail innommables. Les salariés de l'agence de Guyane sont obligés de faire le « picking » et donc la préparation des colis à même le sol. De plus, ils évoluent dans une agence qui extérieurement comme intérieurement se dégrade au fil du temps (une toiture qui laisse l'eau s'infiltrer, un parking vite noyé sous les trombes d'eau) et ce en dépit des incessantes alertes à la Direction des élus du syndicat SUD Chronopost.

Chronopost dans cette lourde sanction à ce salarié prétend attacher une très grande considération à son image. Mais jamais aucune agence de Chronopost n'a été dans un tel état de dégradation ! Alors qu'en est-il de sa considération pour les salariés de Guyane ? Qu'en est-il de l'image qu'il véhicule vis-à-vis de nos clients guyanais qui se rendent dans cette agence ? Tout est toujours une question de coût quant-il s'agit d'améliorer les conditions de travail des Chronopostiers mais jamais une question de coût pour les dépenses somptuaires des séminaires de cette Direction qui ne se refuse jamais rien ! Oui, merci, on connaît déjà la chanson. Mais trop, c'est trop !!! Pour le syndicat Sud, haro aux sanctions disciplinaires disproportionnées, haro à cette politique du « pas de pitié, pas de quartier », haro aux conditions de travail déplorables !!!

Nous invitons les salariés de l'agence Chronopost de Guyane à exprimer leurs mécontentements et nous appelons donc à la grève à durée indéterminée du 2 au 19 février

Tous ensemble dans l'unité, avec le syndicat SUD Chronopost
Pour la défense de nos droits, pour l'amélioration des conditions de travail, pour la reconnaissance du travail effectué, pour plus de transparence et d'équité, pour plus de considération et de respect

Fédération SUD PTT
Section Sud Chronopost
25/27, rue des Envierges
75020 Paris

Délégué syndical central
Eugène URBINO
Tél : 06 67 33 60 82
Fax : 01 44 62 12 34
eugene.urbino@gmail.com

Les élus Sud de l'agence de
Guyane :
Jean-Yves ZAIRE
Jerry SEBELOUE